

)

observations de M et Mme Eric Giraud – habitant le Saruchet 2 rue des Bleuets, concernant l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Montgardin .

Ils nous paraît très important que la mairie fasse voter et appliquer, au plus vite, la modification de son PLU, afin d'interdire toute installation classées pour l'environnement et ainsi arrêter les dérives que nous constatons depuis quelques années dans la zone économique du Saruchet. Nous citons, bien sûr, le garage « dépotoir-décharge publique » de AZ auto, au bas de la zone et l'Ets Olivier Giraud qui s'étale petit à petit pour envisager d'installer une activité de dépollution et compactage de vieilles autos, à proximité de notre charmante crèche pour enfants. Du vrai délire !

Ces Ets n'ont aucun respect pour l'environnement et sa protection, ne se soucient en aucun cas de la qualité de vie et la sécurité des citoyens qui vivent à proximité, dans une zone résidentielle , qui a longtemps était une espace de plénitude, au milieu de la nature.

Aussi, comme nous l'avons déjà fait entendre par pétition et par notre présence aux conseils municipaux sensibles, qui touchent à ces questions. Nous voulons interdire à tout prix et chasser, celles déjà installées : ces activités qui engendrent, nuisances sonores, visuelles, olfactives, stress, insécurité , pour nous habitants du quotidien. Ce que nous demandons, c'est la paix, l'épanouissement d'une vie au milieu d'une nature généreuse, que nous connaissons depuis 20 ans et qui à toujours fait le charme rural Montgardinois.

Il y a assez de place ailleurs et d'espace, pour accueillir ces activités polluantes et nocives.

Qu'elles se regroupent ensemble sur un terrain isolé, loin de toute habitation et se polluent entre elles.

Il faut être très vigilant que tout bail professionnels signé, avec le propriétaire initial, pour une activité qui est censée respecter l'environnement et lieu de vie de proximité, ne comporte pas de clause de location ou sous location pour d'autres activités qui n'auraient rien à voir avec l'activité initiale. Car c'est la porte ouverte à toute dérive, non contrôlée.

A ce propos, la mairie devrait faire valoir une visite , au moins annuelle, chez chaque exploitant d'activités , pour faire un contrôle et se rendre compte qu'il n'y a pas de débordements, à l'encontre de la qualité de vie du voisinage.

Etre vigilant sur le niveau sonore et vibrations dégagé par les activités. La situation en dénivelé des habitations du Saruchet, favorise la propagation du bruit montant. Surtout interdire, tout bruit le week end. Il n'y a que le chant des oiseaux ou bruit des grillons qui nous intéressent.

Aucune activité ne doit déborder sur la voie publique, par un stationnement gênant , à outrance, d'engins ou véhicules de clients de l'activité.

Toute manœuvre à risque, de gros engins, doit être limitée, signalée, contrôlée par l'exploitant.

Il ne faut pas oublier que nous partageons la même voirie au quotidien, pour rentrer chez nous.

Toute activité devra clôturer son périmètre et rendre non accessible son stock. Notre quartier est fréquenté par nombre d'enfants de tout âge et promeneurs, qui profitent de la nature environnante ou du stade et pourraient être amenés se blesser sur des éléments des ces activités non protégés.

OUI à des activités professionnelles raisonnées, réfléchies qui s'intègrent en harmonie avec un lieu de vie de proximité, dans une nature généreuse

NON à du grand n'importe quoi, qui s'étale dans l'insouciance des règles du développement durable et du partage citoyen

Nous comptons vivement, sur la prise en compte de toutes nos remarques et sur la motivation de la mairie pour faire appliquer les modifications nécessaire au PLU.

Eric Giraud

Isabelle Giraud